



**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Jeudi 8 février 2024 – 19h00**  
**Salle des Fêtes – SAINTE COLOMBE**

**LISTE DES DELIBERATIONS**

Délibération 1-1 : Désignation d'un délégué titulaire au Syndicat Mixte d'aménagement des bassins versants Bassée-Voulzie-Auxence (S.M.B.V.A). **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-2 : Présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-3 : Budget Principal – Reprise anticipée et affectation définitive des résultats de l'exercice 2023. **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-4 : Budget annexe du S.P.A.N.C – Reprise anticipée et affectation définitive des résultats de l'exercice 2023. **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-5 : Budget annexe du lotissement – Reprise anticipée et affectation définitive des résultats de l'exercice 2023. **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-6 : Budget Principal – Vote du Budget Primitif 2024. **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-7 : Budget annexe du S.P.A.N.C - Vote du Budget Primitif 2024. **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-8 : Budget annexe du lotissement - Vote du Budget Primitif 2024. **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-9 : Vote des taux d'imposition 2024. **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-10 : Subventions 2024 aux associations sportives de natation et autorisation au Président pour signer les conventions avec les associations. **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-11 : Subvention 2024 à l'association AJECTA et autorisation au Président pour signer la convention avec l'association. **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-12 : Subventions 2024 aux associations culturelles et autorisation au Président pour signer les conventions avec les associations. **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-13 : Vote d'une subvention en faveur des projets pédagogiques à vocation

culturelle de l'école maternelle la Voulzie de Provins, de l'école primaire Armand François de Sainte Colombe, de l'école primaire de Chenoise Cucharmoy et de l'école élémentaire la Voulzie de Provins. **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-14 : Subvention exceptionnelle en faveur de la Mission Locale du Provinois. **approuvée à la majorité**

Délibération 1-15 : ZAC DU PROVINOIS : contractualisation d'une convention d'achèvement du traité de concession d'aménagement entre la Communauté de Communes du Provinois et Grand Paris Aménagement. **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-16 : Acquisition du lot B3 sur la Zac du Provinois auprès de Grand Paris Aménagement. **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-17 : Acquisition des espaces publics de la Zac du Provinois auprès de Grand Paris Aménagement. **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-18 : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires (D.E.T.R) pour l'année 2024. **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-19 : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L) pour l'année 2024. **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-20 : Modification du programme d'actions du Contrat Intercommunal de Développement (CID). **approuvée à l'unanimité**

Délibération 1-21 : Modalités d'utilisation et d'indemnisation du Compte Epargne Temps (CET). **approuvée à l'unanimité**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024  
Salle des fêtes  
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi huit février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 25/01/2024  
Date d'affichage : 25/01/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 66  
Nombre de conseillers présents : 47

Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 53  
Séance : n°1/1

**Etaient présents :** Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Jean-Luc CNEUDT – Suppléant (Les Marets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Valentin GRAJQEVCI, Augustine ENAMA, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Hugo PIERRU - Suppléant (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

**Absents excusés :** Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Claude BONICI (Poigny), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU, Jérôme BENECH et Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Lauréline CARTIER (Sourdun)

**Excusés représentés par suppléant :** Gérard COGNYL (Les Marets), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers)

**Pouvoirs de :** Christine BOULET (Courchamp) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à François MARCHAND, Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)

Olivier ARTHUR est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

**DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS BASSEE VOULZIE AUXENCE (S.M.B.V.A)**

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2-22 du 23 juillet 2020 portant « désignation des délégués au S.M.B.V.A ».

**Considérant** que suite à la démission de monsieur Bruno BATAGE délégué titulaire (Saint-Hilliers), la Communauté de communes doit désigner un nouveau délégué.

**Considérant** que :

- Monsieur Hugo PIERRU, propose sa candidature pour la fonction de délégué titulaire (Saint-Hilliers)

**Considérant** qu'il convient dès lors de procéder à l'élection de son remplaçant et d'installer ce délégué dans ses fonctions au Syndicat Mixte d'aménagement des bassins versants Bassée-Voulzie-Auxence (S.M.B.V.A).

**Considérant** l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Désigne :

- **Monsieur Hugo PIERRU, dans ses fonctions de délégué titulaire (Saint-Hilliers)**

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024  
Salle des fêtes  
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi huit février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 25/01/2024  
Date d'affichage : 25/01/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 66  
Nombre de conseillers présents : 47

Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 53  
Séance : n°1/2

**Etaient présents :** Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Jean-Luc CNEUDT – Suppléant (Les Marets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Valentin GRAJQEVCI, Augustine ENAMA, François MARCHAND, Dominique GAUFLIER, Virginie SPARACINO, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Hugo PIERRU - Suppléant (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

**Absents excusés :** Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Claude BONICI (Poigny), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU, Jérôme BENECH et Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Lauréline CARTIER (Sourdun)

**Excusés représentés par suppléant :** Gérard COGNYL (Les Marets), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers)

**Pouvoirs de :** Christine BOULET (Courchamp) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à François MARCHAND, Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)

Olivier ARTHUR est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

## RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

**Le conseil communautaire,**

**Entendu l'exposé du Président,**

**Vu** la loi sur l'Egalité réelle du 4 août 2014,

**Vu** le décret d'application de cette loi du 24 juin 2015.

**Vu** le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

**Considérant** que pour les E.P.C.I de plus de 20 000 habitants, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes doit être présenté à l'assemblée délibérante préalablement aux débats sur le projet de budget.

**Considérant** que la présentation de ce rapport par l'exécutif est donc obligatoire et doit donner lieu à une prise acte par une délibération spécifique.

**Considérant** que le Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est joint en annexe de la présente délibération.

**Considérant** l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024.

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Prend acte** du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024  
Salle des fêtes  
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi huit février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 25/01/2024  
Date d'affichage : 25/01/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 66  
Nombre de conseillers présents : 47

Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 53  
Séance : n°1/3

**Etaient présents :** Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Jean-Luc CNEUDT – Suppléant (Les Marets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Valentin GRAJQEVCI, Augustine ENAMA, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Hugo PIERRU - Suppléant (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

**Absents excusés :** Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Claude BONICI (Poigny), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU, Jérôme BENECH et Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Lauréline CARTIER (Sourdun)

**Excusés représentés par suppléant :** Gérard COGNYL (Les Marets), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers)

**Pouvoirs de :** Christine BOULET (Courchamp) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à François MARCHAND, Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)

Olivier ARTHUR est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

## BUDGET PRINCIPAL – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats.

Considérant que ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),
- ✓ Les états des restes à réaliser au 31 décembre 2023 (établis par l'ordonnateur),

Considérant qu'il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2023 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	20 914 604,12	21 712 605,35	798 001,23
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		3 474 172,67	3 474 172,67
	Résultats à affecter	20 914 604,12	25 186 778,02	4 272 173,90
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	3 750 719,65	4 287 917,50	537 197,85
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		54 538,13	54 538,13
	Solde global d'exécution	3 750 719,65	4 342 455,63	591 735,98
Restes à réaliser au 31/12/2023	Fonctionnement			
	Investissement	609 326,99	188 561,82	-420 765,17
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	4 360 046,64	4 531 017,45	170 970,81
Résultats cumulés 2023 (y compris RAR en Inv)		25 274 650,76	29 717 795,47	4 443 144,71
Affectation 2023	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			4 272 173,90

Résultat global de la section de fonctionnement 2023	4 272 173,90
Solde d'exécution de la section d'investissement 2023	591 735,98
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2023	-420 765,17
Excédent de financement de la section d'investissement	170 970,81
Couverture du besoin de financement 2023 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	4 272 173,90

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.

**Considérant** l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024.

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Constate et approuve** les résultats de l'exercice 2023 pour le budget principal comme présentés ci-dessus.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024  
Salle des fêtes  
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi huit février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 25/01/2024  
Date d'affichage : 25/01/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 66  
Nombre de conseillers présents : 47

Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 53  
Séance : n°1/4

**Étaient présents :** Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Jean-Luc CNEUDT – Suppléant (Les Marets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Valentin GRAJQEVCI, Augustine ENAMA, François MARCHAND, Dominique GAUFLIER, Virginie SPARACINO, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Hugo PIERRU - Suppléant (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

**Absents excusés :** Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Claude BONICI (Poigny), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU, Jérôme BENECH et Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Lauréline CARTIER (Sourdun)

**Excusés représentés par suppléant :** Gérard COGNYL (Les Marets), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers)

**Pouvoirs de :** Christine BOULET (Courchamp) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à François MARCHAND, Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)

Olivier ARTHUR est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.



## BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C – REPRISE ANTICIPEE ET AFFECTATION DEFINIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu Les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats,

Considérant que ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public,

Considérant qu'il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2023 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	895,18	148 198,02	147 302,84
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		13 399,50	13 399,50
	Résultats à affecter	895,18	161 597,52	160 702,34
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	192 605,02	59 919,73	-132 685,29
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>		208 119,15	208 119,15
	Solde global d'exécution	192 605,02	268 038,88	75 433,86
Restes à réaliser au 31/12/2023	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	192 605,02	268 038,88	75 433,86
Résultats cumulés 2023 (y compris RAR en Inv)		193 500,20	429 636,40	236 136,20
Affectation 2023	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			0,00
	Report en fonctionnement en Recettes			160 702,34

Résultat global de la section de fonctionnement 2023	160 702,34
Solde d'exécution de la section d'investissement 2023	75 433,86
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2023	0,00
Excédent de financement de la section d'investissement	75 433,86
Couverture du besoin de financement 2023 (compte 1068)	0,00
Solde du résultat de fonctionnement	160 702,34



L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif.

**Considérant** l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024.

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Constate et approuve** les résultats définitifs de l'exercice 2023 pour le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif comme présentés ci-dessus.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024  
Salle des fêtes  
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi huit février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 25/01/2024  
Date d'affichage : 25/01/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 66  
Nombre de conseillers présents : 47

Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 53  
Séance : n°1/5

**Étaient présents :** Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BOUTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Jean-Luc CNEUDT – Suppléant (Les Marets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Valentin GRAJQEVCI, Augustine ENAMA, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Eric JEUNEMAÎTRE, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Hugo PIERRU - Suppléant (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

**Absents excusés :** Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Claude BONICI (Poigny), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU, Jérôme BENECH et Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Lauréline CARTIER (Sourdun)

**Excusés représentés par suppléant :** Gérard COGNYL (Les Marets), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers)

**Pouvoirs de :** Christine BOULET (Courchamp) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à François MARCHAND, Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)

Olivier ARTHUR est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

## BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT – REPRISE ANTICIPÉE ET AFFECTATION DÉFINITIVE DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

Vu les articles L.2311-5 et R.2311-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixent les règles de l'affectation des résultats.

Considérant que ces résultats doivent être justifiés par :

- ✓ Une fiche de calcul prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public,

Considérant qu'il est demandé à l'assemblée communautaire de constater et d'approuver les résultats de l'exercice 2023 :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2023	90 004,21	90 004,21	0,00
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 002</i>		0,00	0,00
	Résultats à affecter	90 004,21	90 004,21	0,00
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2023	80 464,27	89 846,73	9 382,46
	Résultats antérieurs reportés <i>ligne 001</i>	9 381,35		-9 381,35
	Solde global d'exécution	89 845,62	89 846,73	1,11
Restes à réaliser au 31/12/2023	Fonctionnement			
	Investissement	0,00	0,00	0,00
Section d'investissement (Y compris RAR)	Investissement	89 845,62	89 846,73	1,11
Résultats cumulés 2023 (y compris RAR en Inv)		179 849,83	179 850,94	1,11
Affectation 2023	Prévision d'affectation en réserve <i>compte 1068</i>			
	Report en fonctionnement en Recettes			0,00

Résultat global de la section de fonctionnement 2023	0,00
Solde d'exécution de la section d'investissement 2023	1,11
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2023	0,00
Besoin de financement de la section d'investissement	
Couverture du besoin de financement 2023 (compte 1068)	
Solde du résultat de fonctionnement	0,00

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif.

**Considérant** l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024.

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Constata et approuve** les résultats de l'exercice 2023 pour le budget annexe du lotissement comme présentés ci-dessus.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024  
Salle des fêtes  
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi huit février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 25/01/2024  
Date d'affichage : 25/01/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 66  
Nombre de conseillers présents : 47

Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 53  
Séance : n°1/6

**Etaient présents :** Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Jean-Luc CNEUDT – Suppléant (Les Marets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Valentin GRAJQEVCI, Augustine ENAMA, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Hugo PIERRU - Suppléant (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

**Absents excusés :** Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Claude BONICI (Poigny), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU, Jérôme BENECH et Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Lauréline CARTIER (Sourdun)

**Excusés représentés par suppléant :** Gérard COGNYL (Les Marets), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers)

**Pouvoirs de :** Christine BOULET (Courchamp) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à François MARCHAND, Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)

Olivier ARTHUR est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

## BUDGET PRINCIPAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

**Le conseil communautaire,**

**Entendu l'exposé du Président,**

**Vu** la délibération du conseil communautaire n° 5-85 date du 14 décembre 2023 reçue en Préfecture de Seine-et-Marne le 22 décembre 2023 en vertu de laquelle l'assemblée délibérante a pris acte, à l'unanimité, des orientations budgétaires de la Communauté de Communes du Provinois pour l'année 2024, telles que proposées et présentées par le Président lors du Rapport d'Orientation Budgétaire.

**Considérant que :**

- Chaque conseiller communautaire a été destinataire d'une note de synthèse, jointe à la convocation pour la présente séance, détaillant la proposition de budget primitif général pour l'exercice 2024,

- Le budget proposé s'équilibre en dépenses et recettes :

↳ En section de FONCTIONNEMENT à hauteur de 24 826 277.70€.

↳ En section d'INVESTISSEMENT à hauteur de 8 001 807.80 €.

**Considérant** l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024.

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Adopte** le Budget Primitif principal de la Communauté de Communes du Provinois pour l'exercice 2024.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024  
Salle des fêtes  
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi huit février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 25/01/2024  
Date d'affichage : 25/01/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 66  
Nombre de conseillers présents : 47

Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 53  
Séance : n°1/7

**Étaient présents :** Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Jean-Luc CNEUDT – Suppléant (Les Marets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Valentin GRAJQEVCI, Augustine ENAMA, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Hugo PIERRU - Suppléant (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

**Absents excusés :** Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Claude BONICI (Poigny), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU, Jérôme BENECH et Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Lauréline CARTIER (Sourdun)

**Excusés représentés par suppléant :** Gérard COGNYL (Les Marets), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers)

**Pouvoirs de :** Christine BOULET (Courchamp) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à François MARCHAND, Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)

Olivier ARTHUR est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.



## BUDGET ANNEXE DU S.P.A.N.C – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

**Le conseil communautaire,**

**Entendu l'exposé du Président,**

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°5-85 date du 14 décembre 2023 reçue en Préfecture de Seine-et-Marne le 22 décembre 2023 en vertu de laquelle l'assemblée délibérante a pris acte, à l'unanimité, des orientations budgétaires de la Communauté de Communes du Provinois pour l'année 2024, telles que proposées et présentées par le Président lors du Rapport d'Orientation Budgétaire.

**Considérant que :**

- Chaque conseiller communautaire a été destinataire d'une note de synthèse, jointe à la convocation pour la présente séance, détaillant la proposition de budget annexe du S.P.A.N.C pour l'exercice 2024,

- Le budget proposé s'équilibre en dépenses et recettes :

↳ En section de FONCTIONNEMENT à hauteur de 246 702.34 €

↳ En section d'INVESTISSEMENT à hauteur de 212 736.20 €

**Considérant** l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024.

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Adopte** le Budget Primitif 2024 pour le budget annexe du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024  
Salle des fêtes  
77650 SAINTE COLOME**

Jeudi huit février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 25/01/2024  
Date d'affichage : 25/01/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 66  
Nombre de conseillers présents : 47

Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 53  
Séance : n°1/8

**Etaient présents :** Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Jean-Luc CNEUDT – Suppléant (Les Marets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Valentin GRAJQEVCI, Augustine ENAMA, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Hugo PIERRU - Suppléant (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

**Absents excusés :** Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Claude BONICI (Poigny), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU, Jérôme BENECH et Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Lauréline CARTIER (Sourdun)

**Excusés représentés par suppléant :** Gérard COGNYL (Les Marets), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers)

**Pouvoirs de :** Christine BOULET (Courchamp) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à François MARCHAND, Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)

Olivier ARTHUR est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

## BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

**Le conseil communautaire,**

**Entendu l'exposé du Président,**

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°5-85 date du 14 décembre 2023 reçue en Préfecture de Seine-et-Marne le 22 décembre 2023 en vertu de laquelle l'assemblée délibérante a pris acte, à l'unanimité, des orientations budgétaires de la Communauté de Communes du Provinois pour l'année 2024, telles que proposées et présentées par le Président lors du Rapport d'Orientation Budgétaire.

**Considérant que :**

- Chaque conseiller communautaire a été destinataire d'une note de synthèse, jointe à la convocation pour la présente séance, détaillant la proposition de budget annexe du lotissement pour l'exercice 2024,

- Le budget proposé s'équilibre en dépenses et recettes :

↳ En section de FONCTIONNEMENT à hauteur de 2 031 832.14 €

↳ En section d'INVESTISSEMENT à hauteur de 2 031 833.25 €

**Considérant** l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Adopte** le Budget Primitif 2024 pour le budget annexe du lotissement.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024**  
**Salle des fêtes**  
**77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi huit février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 25/01/2024  
Date d'affichage : 25/01/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 66  
Nombre de conseillers présents : 47

Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 53  
Séance : n°1/9

**Etaient présents :** Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Jean-Luc CNEUDT – Suppléant (Les Marets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Valentin GRAJQEVCI, Augustine ENAMA, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Hugo PIERRU - Suppléant (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

**Absents excusés :** Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Claude BONICI (Poigny), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU, Jérôme BENECH et Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Lauréline CARTIER (Sourdun)

**Excusés représentés par suppléant :** Gérard COGNYL (Les Marets), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers)

**Pouvoirs de :** Christine BOULET (Courchamp) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à François MARCHAND, Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)

Olivier ARTHUR est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

## VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président,

**Considérant que** conformément à l'engagement pris lors du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté lors du conseil communautaire du 14 décembre 2023, les taux d'imposition pour 2024, ne seront pas augmentés.

**Considérant** qu'il est proposé au conseil communautaire de voter les taux suivants :

- Taux TF bâti : 2.40 %
- Taux TF non bâti : 5.03 %
- Taux CFE : 21.71 %
- Taux THRS : 9.14 %

**Considérant** l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Vote** les taux pour l'exercice 2024 comme suit :

- Taux TF bâti : 2.40 %
- Taux TF non bâti : 5.03 %
- Taux CFE : 21.71 %
- Taux THRS : 9.14 %

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024  
Salle des fêtes  
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi huit février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 25/01/2024  
Date d'affichage : 25/01/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 66  
Nombre de conseillers présents : 47

Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 53  
Séance : n°1/10

**Etaient présents :** Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BOUTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Jean-Luc CNEUDT – Suppléant (Les Marets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Valentin GRAJQEVCI, Augustine ENAMA, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Hugo PIERRU - Suppléant (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

**Absents excusés :** Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Claude BONICI (Poigny), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU, Jérôme BENECH et Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Lauréline CARTIER (Sourdun)

**Excusés représentés par suppléant :** Gérard COGNYL (Les Marets), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers)

**Pouvoirs de :** Christine BOULET (Courchamp) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à François MARCHAND, Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)

Olivier ARTHUR est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.



## **SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS DE NATATION ET AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS**

**Le conseil communautaire,**

**Entendu l'exposé du Président,** sur le fait que le conseil communautaire est invité à délibérer sur le montant des subventions qu'il attribue chaque année aux associations de natation.

**Considérant** qu'au titre de l'exercice budgétaire 2024, les propositions suivantes ont été faites :

- **PROVINS NATATION : Proposition : 20 500 €**
- **ASSUPRO : Proposition : 1 500 €**
- **AQUACYCLOPEDUS : Proposition : 800 €**

**Considérant** que depuis la reprise en régie du Centre Aquatique, les associations de natation disposent des lignes d'eau gratuitement.

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Décide** d'attribuer aux associations de natation, au titre de l'exercice budgétaire 2024, les subventions suivantes :

- **PROVINS NATATION : 20 500 €**
- **ASSUPRO : 1 500 €**
- **AQUACYCLOPEDUS : 800 €**

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer les conventions à venir.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024  
Salle des fêtes  
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi huit février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 25/01/2024  
Date d'affichage : 25/01/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 66  
Nombre de conseillers présents : 47

Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 53  
Séance : n°1/11

**Étaient présents :** Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Jean-Luc CNEUDT – Suppléant (Les Marets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Valentin GRAJQEVCI, Augustine ENAMA, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Hugo PIERRU - Suppléant (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Kafya LAMBERT (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

**Absents excusés :** Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Claude BONICI (Poigny), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU, Jérôme BENECH et Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Lauréline CARTIER (Sourdun)

**Excusés représentés par suppléant :** Gérard COGNYL (Les Marets), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers)

**Pouvoirs de :** Christine BOULET (Courchamp) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à François MARCHAND, Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)

Olivier ARTHUR est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

## **SUBVENTION 2024 A L'ASSOCIATION AJECTA ET AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LA CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION**

**Le conseil communautaire,**

**Entendu l'exposé du Président**, qui rappelle que dans le cadre de la compétence Tourisme, le conseil communautaire est invité à délibérer sur le montant de la subvention qu'il attribuera à l'AJECTA (Association des Jeunes pour l'Entretien et la Conservation des Trains d'Autrefois), au titre de l'exercice budgétaire 2024.

**Considérant** que l'association demande au titre de l'année 2024 une subvention de 2 000 €.

**Considérant** l'avis favorable du Bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024.

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Vote** une subvention de 2 000 € en faveur de l'association au titre de l'exercice budgétaire 2024.

**Dit** que les opérations sont écrites au budget.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes du Provinois, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024  
Salle des fêtes  
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi huit février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 25/01/2024  
Date d'affichage : 25/01/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 66  
Nombre de conseillers présents : 47

Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 53  
Séance : n°1/12

**Etaient présents :** Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Jean-Luc CNEUDT – Suppléant (Les Marets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Valentin GRAJQEVCI, Augustine ENAMA, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Hugo PIERRU - Suppléant (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

**Absents excusés :** Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Claude BONICI (Poigny), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU, Jérôme BENECH et Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Lauréline CARTIER (Sourdun)

**Excusés représentés par suppléant :** Gérard COGNYL (Les Marets), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers)

**Pouvoirs de :** Christine BOULET (Courchamp) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à François MARCHAND, Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)

Olivier ARTHUR est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

## **SUBVENTIONS 2024 AUX ASSOCIATIONS ET AUTORISATION AU PRESIDENT POUR SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS**

**Le conseil communautaire,**

**Entendu l'exposé du Président,** sur le fait que le conseil communautaire est invité à délibérer sur le montant des subventions qu'il attribue chaque année aux associations culturelles.

**Considérant** que la commission culture s'est réunie le 12 décembre 2023 pour étudier les demandes déposées par les associations,

**Considérant** qu'au titre de l'exercice budgétaire 2024, les propositions suivantes ont été faites :

- Cinéma « Le Rexy » / société APP : 10 000 €
- Inventio : 4 000 €
- Orchestre d'Harmonie de Provins et du Provinois : 11 500 €
- Les Amis de Notre- Dame de Voulton : 1 000 €
- Commune Libre de la Ville-Haute : 12 000 €

**Considérant** l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024.

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Décide** d'attribuer aux associations, au titre de l'exercice budgétaire 2024, les subventions suivantes :

- Cinéma « Le Rexy » / société APP : 10 000 €
- Inventio : 4 000 €
- Orchestre d'Harmonie de Provins et du Provinois : 11 500 €
- Les Amis de Notre- Dame de Voulton : 1 000 €
- Commune Libre de la Ville-Haute : 12 000 €

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer les conventions à venir.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024  
Salle des fêtes  
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi huit février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 25/01/2024  
Date d'affichage : 25/01/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 66  
Nombre de conseillers présents : 47

Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 53  
Séance : n°1/13

**Etaient présents :** Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Jean-Luc CNEUDT – Suppléant (Les Marets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, Valentin GRAJQEVCI, Augustine ENAMA, François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Julie HOTIN-LETANG, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Hugo PIERRU - Suppléant (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

**Absents excusés :** Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Claude BONICI (Poigny), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU, Jérôme BENECH et Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Lauréline CARTIER (Sourdun)

**Excusés représentés par suppléant :** Gérard COGNYL (Les Marets), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers)

**Pouvoirs de :** Christine BOULET (Courchamp) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à François MARCHAND, Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)

Olivier ARTHUR est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

**VOTE D'UNE SUBVENTION EN FAVEUR DES PROJETS PEDAGOGIQUES A VOCATION CULTURELLE DE L'ECOLE MATERNELLE LA VOULZIE DE PROVINS, DE L'ECOLE PRIMAIRE ARMAND FRANCOIS DE SAINTE COLOMBE, DE L'ECOLE PRIMAIRE DE CHENOISE CUCHARMOY ET DE L'ECOLE ELEMENTAIRE LA VOULZIE DE PROVINS**

**Le conseil communautaire,**

**Entendu l'exposé du Président,**

**Vu** la délibération n°2/46 du conseil communautaire en date du 5 avril 2019, portant « Fixation des modalités d'attribution des subventions pour les projets pédagogiques à vocation culturelle des écoles du territoire »,

**Considérant** les modalités d'attribution des subventions :

- Les projets présentés doivent avoir une visée culturelle (artistique, patrimoniale, historique),
- La possible subvention s'exercera sur la partie culture, selon les modalités suivantes :
  - ✓ Un projet par an et par école,
  - ✓ Prise en compte de 20 % du coût culture, plafonné à 1 000 €,
  - ✓ Le demandeur devra remplir un dossier prévu à cet effet. Ce dossier fera apparaître de manière explicite le volet culture, et devra être accompagné des devis et projets pédagogiques concernés,
- Le vote d'une éventuelle subvention se fera avant ou après réalisation du projet ; le versement de la subvention n'interviendra qu'après réalisation du projet, sur présentation des factures,
- La commission culture examinera la recevabilité de la demande,

oOo

**Ecole maternelle La Voulzie - Provins**

**Considérant** que

- l'école La Voulzie a déposé un dossier de demande de subvention, pour son projet pour la petite et la moyenne section autour des animaux des 5 continents.
- Une visite du zoo de Ferrolles-Attilly le 17 mai 2024 permettra de visualiser de nombreux apprentissages.

**Considérant** que le coût total du projet culturel pour l'école s'élève à 1 120,50€. La participation des familles sera de 6€ par enfant.

**Considérant** que la commission culture s'est réunie le 12 décembre 2023 pour étudier cette demande de subvention,

- Qu'en application des modalités de calcul des subventions, la commission culture a proposé d'attribuer à l'école maternelle La Voulzie une subvention de 230€ correspondant à 20 % du budget culturel global arrondi à la dizaine d'euro supérieure.



oOo

### **Ecole primaire Armand François – Sainte Colombe**

**Considérant** le projet pour les classes de CP à CM1 pendant le 1er trimestre 2024 : 102 élèves Déplacement, visite guidée et ateliers pédagogiques au Musée de la Grande Guerre de Meaux répartis les 22/03/2024 et 05/04/2024 : les ateliers n'accueillant qu'un maximum de 4 classes. De ce fait, 3 bus seront nécessaires.

Problématiques abordées : enseignement historique, sensibilisation à la mémoire collective, développement de l'empathie, apprentissage interdisciplinaire (histoire, géographie, littérature, arts visuels, musique), expérience concrète, développement de compétences de recherche et d'analyse, rapprochement de la culture locale, création de souvenirs durables.

**Considérant** que le coût total du projet culturel pour l'école s'élève à 3 320€.

**Considérant** que la commission culture s'est réunie le 12 décembre 2023 pour étudier cette demande de subvention,

- Qu'en application des modalités de calcul des subventions, la commission culture a proposé d'attribuer à l'école primaire Armand François une subvention de 670€ correspondant à 20 % du budget culturel global arrondi à la dizaine d'euro supérieure.

oOo

### **Ecole primaire – Chenoise-Cucharmoy**

**Considérant** le projet de représentation par un orchestre symphonique de 35 musiciens en lien avec des ateliers de créations artistiques (slam, danse, œuvre picturale, percussions corporelles, épreuve gymnique) à la suite de la sensibilisation à la musique par le dispositif HARMONIE A L'ECOLE.

Intervenants : Frédéric Baudry et association Orchestre Symphonique en Résonance (O.S.E.R)  
Œuvres proposées : 7ème symphonie Beethoven, suite du Lac des cygnes de Tchaïkowsky et autres musiques sur le thème de la danse

Sera ajoutée une diffusion de la vie scolaire au sein du village par prise de vue avec un drone et montée selon le modèle « A tout'berzingue »

**Considérant** que le coût total du projet culturel pour l'école s'élève à 4 800€.

**Considérant** que la commission culture s'est réunie le 12 décembre 2023 pour étudier cette demande de subvention,

- Qu'en application des modalités de calcul des subventions, la commission culture a proposé d'attribuer à l'école primaire Chenoise-Cucharmoy une subvention de 960€ correspondant à 20 % du budget culturel global arrondi à la dizaine d'euro supérieure.

oOo

### **Ecole élémentaire La Voulzie – Provins**

**Considérant** le projet « Cirque » du 27 au 31 mai 2024. 81 élèves sont concernés du CP au CM1 intégrant la classe ULIS tout au long de l'année : le point d'orgue étant le séjour du cirque dans l'enceinte de l'école pendant toute une semaine.



L'objectif est de dépasser les obstacles présentés par tous ces enfants notamment l'accès très limité à la culture, la faible sollicitation en motricité fine ainsi qu'une sédentarité accrue.

L'école achètera des livres de littérature sur le thème du cirque afin de créer une bibliothèque partagée et du matériel de sport.

Par des techniques d'équilibre, de jonglage, de pyramides humaines, d'expression corporelle et de maîtrise de l'espace et du mouvement, la Compagnie ISIS permettra aux enfants de s'exprimer, d'agir en utilisant l'espace scénique, d'avoir de la confiance en soi et les autres.

**Considérant** que le coût total du projet culturel pour l'école s'élève à 6 162.65€.

**Considérant** que la commission culture s'est réunie le 12 décembre 2023 pour étudier cette demande de subvention,

- Qu'en application des modalités de calcul des subventions, la commission culture a proposé d'attribuer à l'école élémentaire La Voulzie une subvention de 1 000€ correspondant au plafond.

**Considérant** l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024,

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Vote** en faveur de l'école maternelle la Voulzie - Provins, une subvention d'un montant de 230€ pour son projet pédagogique à vocation culturelle,

**Vote** en faveur de l'école primaire Armand François – Sainte Colombe, une subvention d'un montant de 670€ pour son projet pédagogique à vocation culturelle,

**Vote** en faveur de l'école primaire Chenoise-Cucharmoy, une subvention d'un montant de 960€ pour son projet pédagogique à vocation culturelle,

**Vote** en faveur de l'école élémentaire La Voulzie - Provins, une subvention d'un montant de 1000 € pour son projet pédagogique à vocation culturelle,

**Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024  
Salle des fêtes  
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi huit février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 25/01/2024  
Date d'affichage : 25/01/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 66  
Nombre de conseillers présents : 44

Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 50  
Séance : n°1/14

**Étaient présents :** Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Jean-Luc CNEUDT – Suppléant (Les Marets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, , François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Hugo PIERRU - Suppléant (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

**Absents excusés :** Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Claude BONICI (Poigny), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU, Jérôme BENECH et Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Lauréline CARTIER (Sourdun)

**Excusés représentés par suppléant :** Gérard COGNYL (Les Marets), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers)

**Pouvoirs de :** Christine BOULET (Courchamp) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à François MARCHAND, Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)

Olivier ARTHUR est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

## SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE LA MISSION LOCALE DU PROVINOIS

**Le conseil communautaire,**

**Entendu l'exposé du Président**, qui indique que par courrier en date du 5 décembre 2023, Monsieur Grajčevci, Président de la Mission Locale du Provinois sollicite une subvention exceptionnelle pour soutenir le Forum de l'emploi et de la Formation.

**Considérant** l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024.

**Ne prennent pas part au vote :**

- Valentin GRAJQECVI
- Augustine ENAMA
- Julie HOTIN-LETANG

**Après en avoir délibéré,**

**A la majorité,**

**Décide** d'attribuer à la Mission Locale du Provinois une participation exceptionnelle de 2 000 € pour l'organisation du Forum de l'emploi et de la formation.

**Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2024.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024  
Salle des fêtes  
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi huit février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 25/01/2024  
Date d'affichage : 25/01/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 66  
Nombre de conseillers présents : 44

Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 50  
Séance : n°1/15

**Etaient présents :** Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Jean-Luc CNEUDT – Suppléant (Les Marets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, , François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Hugo PIERRU - Suppléant (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAUULT (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

**Absents excusés :** Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Claude BONICI (Poigny), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU, Jérôme BENECH et Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Lauréline CARTIER (Sourdun)

**Excusés représentés par suppléant :** Gérard COGNYL (Les Marets), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers)

**Pouvoirs de :** Christine BOULET (Courchamp) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à François MARCHAND, Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)

Olivier ARTHUR est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

## ZAC DU PROVINOIS : CONTRACTUALISATION D'UNE CONVENTION D'ACHEVEMENT DU TRAITE DE CONCESSION D'AMENAGEMENT ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PROVINOIS ET L'AMENAGEUR GRAND PARIS AMENAGEMENT

**Le conseil communautaire,**

**Entendu l'exposé du Président,** qui rappelle que la ZAC du Provinois, d'une superficie d'environ 12 hectares, est située sur le territoire de la commune de Provins.

Cette zone prévoit la réalisation d'un secteur d'activités au sud de la RRD 619.

**Vu** la délibération du Conseil communautaire en date du 6 octobre 2009, approuvant le dossier de création de la ZAC du Provinois et décidant de réaliser la ZAC dans le cadre d'une concession d'aménagement et d'en confier la réalisation à un aménageur.

**Vu** la délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2014, approuvant le dossier de réalisation de la ZAC.

**Considérant** la Communauté de communes du Provinois a décidé de confier l'aménagement et l'équipement de la ZAC à l'AFTRP, devenu en 2015 Grand Paris Aménagement, dans le cadre d'un traité de concession d'aménagement (TCA) signé le 16 décembre 2011.

**Considérant** que par un avenant n°1, le traité de concession d'aménagement (TCA) a été prorogé de quatre ans, en raison d'un retard pris dans l'exécution des travaux de réalisation de l'opération.

**Considérant** que la concession d'aménagement est arrivée à son terme le 10 janvier 2024.

**Considérant** que lors du Comité de Pilotage du 4 octobre 2023, en présence du Président de la Communauté de communes du Provinois, et de Gautier DEREMAUX, Directeur Territorial Grand Paris Sud chez Grand Paris Aménagement, la Communauté de communes a informé l'aménageur de son souhait de ne pas proroger le Traité de Concession d'Aménagement.

**Considérant** que lors du Comité de pilotage du 22 janvier 2024, en présence du Président de la Communauté de communes du Provinois et de Pierre LARCHEVEQUE, Directeur de projet chez Grand Paris Aménagement les modalités d'achèvement ont été convenues.

**Considérant** que cette convention d'achèvement permet de définir les missions nécessaires à la clôture de l'opération :

- L'inventaire des missions restantes et leur état d'avancement :
  - la réalisation des travaux d'aménagement supplémentaires (prolongation d'une voie et création d'entrées : 40 k€) et de reprises des girations de la voie principale (11 k€), estimée à 51K€,
  - la Maitrise d'Ouvrage des travaux précités (frais de MOA estimés à 4 000,00 €),
  - la commercialisation du lot B3 (630 K€), les procédures de cession des espaces publics (1€) et de clôture de la ZAC,
  - les frais d'actes notariés (frais estimés à 15 000,00 €).
- Leurs modalités de mise en œuvre et la reprise par la Communauté de Commune, en régie directe, de ces missions restantes :

- planning de fin d'opération et les échéances administratives
- La suppression de la clause de retour à meilleure fortune prévue au Traité de Concession d'Aménagement au profit d'une compensation conventionnelle au montant de 700 000,00 € (euros) HT versée par Grand Paris Aménagement à la Communauté de communes du Provinois.

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Autorise le Président à signer cette convention.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

*Olivier Lavenka*



Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024  
Salle des fêtes  
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi huit février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 25/01/2024  
Date d'affichage : 25/01/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 66  
Nombre de conseillers présents : 44

Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 50  
Séance : n°1/16

**Étaient présents :** Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Jean-Luc CNEUDT – Suppléant (Les Marets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, , François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéreux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Hugo PIERRU - Suppléant (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

**Absents excusés :** Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Claude BONICI (Poigny), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU, Jérôme BENECH et Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Lauréline CARTIER (Sourdun)

**Excusés représentés par suppléant :** Gérard COGNYL (Les Marets), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers)

**Pouvoirs de :** Christine BOULET (Courchamp) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à François MARCHAND, Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)

Olivier ARTHUR est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

## **ACQUISITION DU LOT B3 SUR LA ZAC DU PROVINOIS AUPRES DE GRAND PARIS AMENAGEMENT**

**Le conseil communautaire,**

**Entendu l'exposé du Président**, qui indique que la concession d'aménagement de la ZAC du Provinois est arrivée à son terme le 10 janvier 2024.

**Considérant** que la Communauté de communes du Provinois et le concessionnaire, Grand Paris Aménagement, ont décidé de signer une convention d'achèvement de l'opération dans laquelle l'Aménageur s'engage à céder par acte notarié le lot B3 (19.620 m<sup>2</sup>) à la Communauté de communes du Provinois, pour un montant de 630 000 € HT valorisé suivant l'avis de France Domaine.

**Considérant** que l'acte d'acquisition inclura une clause de compensation conventionnelle liée au renoncement de la clause de retour à meilleure fortune par la Communauté de communes du Provinois d'un montant de 700 000 € HT.

**Considérant** l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024.

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Autorise** l'acquisition du lot B3 sur la Zac du Provinois.

**Autorise** cette acquisition au prix de 630 000,00 € HT ; soit 756 000 euros TTC.

**Dit** que l'étude notariale de Maîtres LETELLIER et BOURTAYRE – 13, Place Saint-Ayoul 77160 Provins, est mandatée pour procéder à cette transaction.

**Dit** que les frais de notaire sont à la charge de la Communauté de Communes du Provinois.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous documents nécessaires se reportant à cette vente.

**Dit** que les opérations budgétaires sont inscrites au budget.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  


Olivier LAVENKA

La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024  
Salle des fêtes  
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi huit février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 25/01/2024  
Date d'affichage : 25/01/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 66  
Nombre de conseillers présents : 44

Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 50  
Séance : n°1/17

**Etaient présents :** Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Jean-Luc CNEUDT – Suppléant (Les Marets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, , François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Hugo PIERRU - Suppléant (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

**Absents excusés :** Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Claude BONICI (Poigny), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU, Jérôme BENECH et Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Lauréline CARTIER ( Sourdun)

**Excusés représentés par suppléant :** Gérard COGNYL (Les Marets), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers)

**Pouvoirs de :** Christine BOULET (Courchamp) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à François MARCHAND, Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)

Olivier ARTHUR est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

## ACQUISITION DES ESPACES PUBLICS DE LA ZAC DU PROVINOIS AUPRES DE GRAND PARIS AMENAGEMENT

**Le conseil communautaire,**

**Entendu l'exposé du Président**, qui indique que la concession d'aménagement de la ZAC du Provinois est arrivée à son terme le 10 janvier 2024.

**Considérant** que la Communauté de communes Provinois et le concessionnaire, Grand Paris Aménagement, ont décidé de signer une convention d'achèvement de l'opération dans laquelle l'Aménageur rétrocède à la Communauté de communes du Provinois l'ensemble des espaces publics (voiries et espaces verts) valorisés à l'euro symbolique, l'acte incluant un différé de jouissance concernant la remise en gestion des Espaces verts.

**Considérant** l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024.

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Autorise** l'acquisition des espaces publics de la Zac du Provinois à l'euro symbolique.

**Dit** que l'étude notariale de Maîtres LETELLIER et BOURTAYRE – 13, Place Saint-Ayoul 77160 Provins, est mandatée pour procéder à cette transaction.

**Dit** que les frais de notaire sont à la charge de la Communauté de Communes du Provinois.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer l'acte notarié ainsi que tous documents nécessaires se reportant à cette vente.

**Dit** que les opérations budgétaires sont inscrites au budget.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024  
Salle des fêtes  
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi huit février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 25/01/2024  
Date d'affichage : 25/01/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 66  
Nombre de conseillers présents : 44

Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 50  
Séance : n°1/18

**Étaient présents :** Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Jean-Luc CNEUDT – Suppléant (Les Marets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, , François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Hugo PIERRU - Suppléant (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

**Absents excusés :** Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Claude BONICI (Poigny), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU, Jérôme BENECH et Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Lauréline CARTIER (Sourdun)

**Excusés représentés par suppléant :** Gérard COGNYL (Les Marets), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers)

**Pouvoirs de :** Christine BOULET (Courchamp) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à François MARCHAND, Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)

Olivier ARTHUR est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

## DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES (D.E.T.R) POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EMBELLISSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME

### Le conseil communautaire,

Entendu l'exposé du Président qui rappelle que la Dotation d'Equipement des Territoires ruraux (D.E.T.R), subventionne les dépenses d'équipement des communes et groupements de communes à fiscalité propre, situés essentiellement en milieu rural.

- Que les critères d'éligibilité sont fondés sur la population et la richesse fiscale des communes et E.P.C.I à fiscalité propre.

Considérant que la Communauté de Communes du Provinois dans le cadre de l'exercice de ses compétences a sollicité auprès des services de la Préfecture de Seine-et-Marne, l'octroi d'une subvention au titre de la D.E.T.R 2024 pour des travaux de rénovation et d'embellissement de l'Office de Tourisme.

- Qu'en conséquence, les services de la Communauté de Communes du Provinois ont chiffré ces travaux à 424 584.60 € HT.

Considérant que ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 40% au titre de la D.E.T.R 2024, soient 169 833.84€, ce qui donne le plan de financement suivant :

Ressources		Montants
Etat (DETR 2024)	40 %	169 833.84€ HT
Département	40 %	169 833.84€ HT
Communauté de Communes	20 %	84 916.92€ HT
<b>Total</b>		<b>424 584.60€ HT</b>

Considérant l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024.

### Après en avoir délibéré,

### A l'unanimité,

Approuve le projet d'investissement,

Sollicite l'aide financière de l'Etat, au titre de la D.E.T.R 2024,

Arrête les modalités de financement, origine et montant des moyens financiers, tels que présentés dans les tableaux ci-dessus,

Approuve le projet d'investissement correspondant.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération,



Dit que les opérations sont écrites aux budgets.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024  
Salle des fêtes  
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi huit février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 25/01/2024  
Date d'affichage : 25/01/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 66  
Nombre de conseillers présents : 44

Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 50  
Séance : n°1/19

**Étaient présents :** Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villeguis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Jean-Luc CNEUDT – Suppléant (Les Marets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, , François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Hugo PIERRU - Suppléant (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

**Absents excusés :** Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Claude BONICI (Poigny), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU, Jérôme BENECH et Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Lauréline CARTIER (Sourdun)

**Excusés représentés par suppléant :** Gérard COGNYL (Les Marets), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers)

**Pouvoirs de :** Christine BOULET (Courchamp) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à François MARCHAND, Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)

Olivier ARTHUR est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

**DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (D.S.I.L) POUR DES TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EMBELLISSEMENT DU CINEMA**

**Le conseil communautaire,**

**Entendu l'exposé du Président** qui rappelle que la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L), subventionne les dépenses d'équipement des communes et groupements de communes à fiscalité propre, situés essentiellement en milieu rural.

- Que les critères d'éligibilité sont fondés sur la population et la richesse fiscale des communes et E.P.C.I à fiscalité propre.

**Considérant** que la Communauté de Communes du Provinois dans le cadre de l'exercice de ses compétences a sollicité auprès des services de la Préfecture de Seine-et-Marne, l'octroi d'une subvention au titre de la D.S.I.L) 2024 pour des travaux de rénovation et d'embellissement du cinéma.

Qu'en conséquence, les services de la Communauté de Communes du Provinois ont chiffré ces travaux à 337298.22 HT.

**Considérant** que ces travaux peuvent être subventionnés à hauteur de 40% au titre de la D.S.I.L 2024, soient 134 919.29€, ce qui donne le plan de financement suivant :

Ressources		Montants
Etat (DSIL 2024)	40 %	134 919.29€ HT
Département	40 %	134 919.29€ HT
Communauté de Communes	20 %	67 459.64€ HT
<b>Total</b>		<b>337 298.22€ HT</b>

**Considérant** l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024.

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Approuve** le projet d'investissement,

**Sollicite** une aide financière de l'Etat au titre de la D.S.I.L 2024,

**Arrête** les modalités de financement, origine et montant des moyens financiers, tels que présentés dans le tableau ci-dessus,

**Approuve** le projet d'investissement correspondant.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette opération,

Dit que les opérations sont écrites au budget.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024  
Salle des fêtes  
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi huit février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 25/01/2024  
Date d'affichage : 25/01/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 66  
Nombre de conseillers présents : 44

Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 50  
Séance : n°1/20

**Etaient présents :** Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Jean-Luc CNEUDT – Suppléant (Les Marets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, , François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéroux), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Hugo PIERRU - Suppléant (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAULT (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

**Absents excusés :** Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Claude BONICI (Poigny), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU, Jérôme BENECH et Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Lauréline CARTIER ( Sourdun)

**Excusés représentés par suppléant :** Gérard COGNYL (Les Marets), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers)

**Pouvoirs de :** Christine BOULET (Courchamp) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à François MARCHAND, Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)

Olivier ARTHUR est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

## **MODIFICATION DU PROGRAMME D'ACTIONS DU CONTRAT INTERCOMMUNAL DE DEVELOPPEMENT (CID) – AVENANT 3**

**Le conseil communautaire,**

**Entendu l'exposé du Président,** sur le fait que le territoire intercommunal a été retenu par le Conseil Départemental de Seine-et-Marne pour bénéficier d'un Contrat Intercommunal de Développement (CID).

**Vu** le Contrat Intercommunal de Développement (CID) signé avec le Département de Seine-et-Marne pour une durée de 3 ans.

**Vu** la délibération 3-44 du 30 juin 2022 portant modification du programme d'actions du Contrat Intercommunal de Développement. – Avenant 1

**Vu** la délibération 3-56 du 22 juin 2023 portant modification du programme d'actions du Contrat Intercommunal de Développement – Avenant 2.

**Considérant** que le montant de l'enveloppe allouée à la Communauté de Communes du Provinois au titre du CID est de 2 716 771 €, répartis sur onze actions.

**Considérant** que sept actions ont été attribuées :

- Acquisition de locaux pour le centre de santé intercommunal et travaux d'aménagement
- Création d'un parking multimodal à Maison-Rouge
- Rénovation d'un parking de la gare de Sainte-Colombe
- Création de deux classes patrimoine à l'office du tourisme intercommunal
- Mise en accessibilité de la Maison du visiteur
- Acquisition foncière pour l'extension de la ZAC du Provinois
- Création d'un arrêt de bus sur la zone Durteint à Provins

**Considérant** que cinq actions sont en cours :

- Extension du pôle gare de Provins – études
- Création d'une gare routière à Jouy-le-Châtel
- Création d'un parking multimodal à Villiers-Saint-Georges
- Etude en vue de l'extension de la ZAC de Provins
- Création d'un parking et d'une zone d'activités

**Considérant** qu'un reliquat de 398 000€ de subvention doit être affecté.

**Considérant** qu'il est proposé d'inscrire les actions suivantes :

- Travaux de rénovation et d'embellissement de l'Office du Tourisme pour un montant de travaux de 424 584,60 €
- Travaux de rénovation et d'embellissement de du cinéma pour un montant de travaux de 337 298,22 €
- Viabilisation du lot B3 sur la ZAC du Provinois pour un montant de travaux de 166 666,67€



**Considérant** l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024.

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Modifie** le programme d'actions au titre du CID.

**Approuve** l'action telle que décrite ci-dessus et présentée dans le tableau annexé à la présente délibération.

**Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents à intervenir dans le cadre de ce contrat.

**Dit** que l'opération sera inscrite au budget.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024  
Salle des fêtes  
77650 SAINTE COLOMBE**

Jeudi huit février deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, les conseillers communautaires de la Communauté de Communes du Provinois se sont réunis à la salle des fêtes de Sainte Colombe sous la présidence de Olivier LAVENKA, Président de la Communauté de Communes du Provinois.

Date de convocation : 25/01/2024  
Date d'affichage : 25/01/2024  
Nombre de conseillers en exercice : 66  
Nombre de conseillers présents : 44

Pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 50  
Séance : n°1/21

**Etaient présents :** Alain HANNETON (Augers en Brie), Claire CRAPART (Beauchery Saint-Martin), Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Patrick LEBAT (Bezalles), Fabien PERNEL (Boisdon), Olivier MAZZUCHELLI (Cerneux), Michèle PANNIER (Chalautre-la-Grande), Chantal BELLACHE (Chalautre-la-Petite), Catherine PERRIN (Champcenest), Bruno PELLICIARI (La Chapelle Saint-Sulpice), Alain BONTOUR et Mathilde BADIN (Chenoise-Cucharmoy), Didier AGNUS (Courtacon), Dominique FABRE (Frétoy), Martine LEGRAND (Léchelle), James Dane (Louan-Villegruis-Fontaine), Pierre CAUMARTIN (Maison Rouge en Brie), Jean-Luc CNEUDT – Suppléant (Les Marets), Laure MASSON (Melz-sur-Seine), Olivier ARTHUR (Montceaux-Les-Provins), Xavier BOUVRAIN (Mortery), Olivier LAVENKA, Christine RAMEAUX, , François MARCHAND, Dominique GAUFILIER, Virginie SPARACINO, Eric JEUNEMAITRE, Marie-Pierre CANAPI, Hervé PATRON, Frédérique PETROFFE et Patrice BOUDIGNAT (Provins), Pierre VOISEMBERT (Rouilly), Flavien BLANCHARD (Rupéreau), Bernard LANGLET (Saint-Brice), Hugo PIERRU - Suppléant (Saint-Hilliers), Gilbert DAL PAN (Saint-Loup-de-Naud), Alain BALDUCCI, Antonio NAVARETTE et Katia LAMBERT (Sainte-Colombe), Jean-Patrick SOTTIEZ (Soisy-Bouy), Eric TORPIER (Sourdun), Tony PITA et Nadège VICQUENAU (Villiers-Saint-Georges), Jacques SIMONY (Voulton), Bertrand de BISSCHOP (Vulaines-les-Provins)

**Absents excusés :** Alexandre DE MEULENAERE (Bannost-Villegagnon), Patricia SOULERYREAU (Jouy-le-Châtel), Philippe FORTIN, Martine CIOTTI et Francis PICCOLO (Longueville), Claude BONICI (Poigny), Marie DAMEME, Isabelle MAHIEU, Jérôme BENECH et Chérifa BAALI CHERIF (Provins), Christophe LEFEVRE (Saint-Martin-du-Boschet), Lauréline CARTIER ( Sourdun)

**Excusés représentés par suppléant :** Gérard COGNYL (Les Marets), Catherine GALLOIS (Saint-Hilliers)

**Pouvoirs de :** Christine BOULET (Courchamp) à Alain BOULLOT (Beton-Bazoches), Stéphane BACHELET (Jouy-le-Châtel) à Olivier LAVENKA (Provins), Abdelhafid JIBRIL (Provins) à Marie-Pierre CANAPI (Provins), Fabien PERRINO (Provins) à François MARCHAND, Jean-Philippe DELVAUX (Provins) à Frédérique PETROFFE (Provins), Yvette GALAND (Sancy-les-Provins) à Tony PITA (Villiers-Saint-Georges)

Olivier ARTHUR est désigné secrétaire de séance.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

## MODALITES D'UTILISATION ET D'INDEMNISATION DU COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

**Le conseil communautaire,**

**Entendu l'exposé du Président,**

**Vu** la délibération n° 1-27 du 9 février 2023 portant mise à jour des dispositions réglementaires des modalités d'utilisation et d'indemnisation du CET.

**Considérant** que pour faire suite aux arrêtés ministériels :

- du 24 novembre 2023 fixant les nouveaux montants des jours indemnisés dans le cadre du compte épargne-temps (CET),
- du 09 janvier 2024 fixant, le plafond des jours pouvant être maintenus sur le CET, au titre de l'année 2024

**Considérant** qu'il convient de procéder à la mise à jour de ces dispositions :

- **Changement du montant des jours indemnisés :**

Catégorie A : 150€/brut par jour (au lieu de 135€)

Catégorie B : 100€/brut par jour (au lieu de 90€)

Catégorie C : 83€ / brut par jour ( au lieu de 75€)

- **Changement du plafond des jours pouvant être maintenus sur le CET :** exclusivement en 2024, à titre dérogatoire

- o Plafond porté à 70 jours (à la place de 60 jours)

**Considérant** l'avis favorable du bureau communautaire dans sa séance du 25 janvier 2024.

**Considérant** l'avis favorable du Comité Social Technique du 5 février 2024.

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité,**

**Fixe** les dispositions relatives au compte épargne temps (CET), conformément aux évolutions réglementaires et conformément à l'annexe jointe ou intégrée à la présente délibération.

**Fixe** la date d'effet de la présente délibération à compter de la date à laquelle elle aura été rendue exécutoire.

**Actualise** les montants de l'indemnisation en fonction de l'augmentation de la valeur du point d'indice de la rémunération ou toute autre revalorisation légale et réglementaire.

**Actualise** le plafond des jours pouvant être maintenus sur le CET, au titre de l'année 2024

**Prévoit**, en tant que de besoin, à chaque exercice budgétaire, les crédits nécessaires.

**Autorise** le Président ou son Vice- président à signer tous actes aux effets ci-dessus.

Pour extrait conforme,  
Le Président,

  
Olivier LAVENKA



La présente décision, qui sera transmise au représentant de l'Etat, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.